
Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Aquaculture	193

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020, en Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 15 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

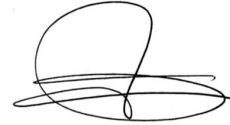
ENTENDU Christophe DOUGE, Stéphane IBARRA, Bruno DE LA MORINIÈRE, Eric THOUZEAU, Lydie BERNARD, Eric TOURON

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 100 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° 193 : « Aquaculture ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Elu absent : Marguerite LUSSAUD (Non inscrite)

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs